



# ENGAGER UNE DÉMARCHE DE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEC)

Dans un contexte d'évolution des besoins, de mutations sociales, sociétales et technologique et de pénurie de main d'œuvre, **anticiper et adapter les besoins en ressources humaines devient essentiel.**

La GPEC permet d'impliquer les salariés dans leur projet d'évolution professionnelle et de concrétiser des plans d'action (organisation, recrutement, formations, mobilité...) en tenant compte les contraintes de l'environnement, et de la stratégie de la structure.

## Objectifs

- Identifier les enjeux et principes de la GPEC pour l'association, pour les salariés et l'ensemble des parties prenantes
- Identifier les besoins en compétences actuels et à venir
- Concevoir un plan d'action GPEC
- Impliquer les parties prenantes dans la démarche

## Programme

- Pourquoi engager une GPEC dans son association ?
- Analyse du contexte interne et externe de l'association
- Les obligations légales en matière de GPEC/GEPP
- La mise en œuvre d'une GPEC : étapes, référentiels et outils appropriés
- L'évaluation professionnelle des compétences au cœur de la GPEC

## Formation en présentiel

### Durée :

1 jour 7 heures

### Public et prérequis :

Directeurs, DRH, RRH, chefs de service, aucun prérequis

## Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Echange avec les participants
- Méthodes participatives

*A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de satisfaction de la formation ainsi qu'à une évaluation des acquis de la formation. Une évaluation à froid sera effectuée 3 à 6 mois après la formation.*

## Intervenante

Raphaëlle MERLET,  
Chargée de missions et conseils à  
l'URIOPSS Pays de la Loire

**Tarif inter :** 290 € / stagiaire / jour

## Personnes en situation de handicap :

Pour nous faire part de vos besoins éventuels, contacter la référente Handicap : Amélie Renard  
[a.renard@uriopss-pdl.fr](mailto:a.renard@uriopss-pdl.fr)